

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le mercredi 29 janvier 2025 à 11h00

Tenue dans les bureaux du syndic et en Teams

1. Validité de l'Assemblée Générale

3 copropriétaires sur 3 sont présents ou représentés.

1000 quotités sur 1000 sont présentes ou représentés.

Le double quorum est atteint, l'Assemblée peut valablement statuer sur les points repris à l'ordre du jour.

2. Election du Président et du Secrétaire de l'Assemblée Générale - majorité absolue

À l'unanimité [REDACTED].

À l'unanimité [REDACTED].

3. Travaux de rénovation suite aux différents problèmes d'infiltrations – présentation par Mr Cottenier

a. Choix de la société qui effectuera les travaux – voir comparatif de prix de l'architecte en annexe -majorité 2/3

Les copropriétaires choisissent la société KX Construct pour un montant de 168.886,00€ HTVA avec installation de chantier et hors option, pour effectuer les travaux sous la supervision de l'architecte Mr Cottenier.

La résolution est rejetée à la majorité requise des copropriétaires présents ou représentés.

Pour : [REDACTED]

Contre [REDACTED]

Abstention : /.

b. Financement – procéder à un appel exceptionnel au fonds de réserve – majorité absolue

Les copropriétaires décident de procéder à un appel de fonds de réserve pour la totalité du montant des travaux. Cet appel sera fait en une seule fois au prorata des quotités de chaque copropriétaire.

La résolution est approuvée à la majorité requise des copropriétaires présents ou représentés.

Pour : [REDACTED]

Contre [REDACTED]

Abster [REDACTED]

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le présent procès-verbal a été relu ; il est signé par le président et le secrétaire (Syndic).

Signature du Secrétaire



Signature du Président



Le terme « à l'unanimité » qui figure de manière générique dans le procès-verbal reprend l'ensemble des copropriétaires présents ou représentés (mandats) lors de l'assemblée générale, il ne désigne pas la totalité des copropriétaires.

Sauf si décrit explicitement, toutes les décisions sont prises à l'unanimité des voix.